Réservé aux abonnés

Midterms 2026 : la première victime de la vague démocrate pourrait être Pete Hegseth

Par **Jeanne Durieux**

Publié le 04/11/2026 à 16h33



Le secrétaire américain à la Défense Pete Hegseth à Cebu le 28 octobre 2026. *JAM STA ROSA / REUTERS*

Le secrétaire de la Défense est sur la sellette après la victoire des démocrates. Plusieurs d'entre eux indiquent vouloir destituer le militaire, fervent défenseur de la guerre en Iran et à l'origine de limogeages en cascade au sein des armées américaines.

«L'une des premières choses que nous ferons une fois majoritaires sera de chasser Pete Hegseth de Washington», promettait Hakeem Jeffries, le chef des Démocrates à la Chambre des représentants, peu avant les élections de mi-mandat, rapporte le *Times* . Au matin du 4 novembre, force est de constater que la vague bleue qui a déferlé sur le Sénat et la Chambre des représentants permet effectivement aux démocrates américains de contrôler - et contrarier -

les actions de Donald Trump pour ses deux dernières années de mandature. Et place donc sur la sellette le chef du Pentagone Pete Hegseth, devenu le visage plus que contesté de la guerre en Iran.

Le très radical secrétaire à la Défense, trumpiste convaincu et fervent défenseur d'une intervention militaire américaine en Iran, s'était fait connaître ces derniers mois pour son attitude viriliste et ses propos désinhibés sur *«l'esprit guerrier»* des États-Unis. Sa lutte acharnée contre la hiérarchie militaire et ses nombreuses purges au sein du Pentagone lui avaient attiré de nombreuses critiques. Le scénario d'une destitution de Pete Hegseth fait donc son chemin dans l'esprit de nombreux représentants américains (y compris républicains). Une telle hypothèse serait un autre coup dur pour le chef d'État - contre lequel les démocrates semblent réticents à engager une troisième procédure d'impeachment, faute de perspectives de condamnation au Sénat.

«Voter selon leur conscience»

Dans le détail, l'article II, section 4, de la Constitution des États-Unis dispose ainsi que *«le président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront destitués de leurs fonctions en cas de mise en accusation et de condamnation pour trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs»*. L'engagement de cette procédure et le vote de cette mise en accusation sont du ressort exclusif de la Chambre des représentants, qui vote à la majorité simple. La Chambre transmet ensuite cette mise en accusation au Sénat. La destitution est prononcée si la majorité des deux tiers des membres présents est atteinte. Au vu de la nature juridique de cette procédure, elle ne peut être contrecarrée par le président des États-Unis, qui ne peut utiliser son pouvoir de grâce pour empêcher ou annuler une destitution. Le Sénat peut également, après la condamnation, interdire à l'intéressé d'exercer de nouvelles fonctions fédérales, par un vote distinct à la majorité simple.

Le représentant républicain du Kentucky Thomas Massie avait déjà déposé mi-septembre, devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants, une résolution comportant huit chefs de mise en accusation contre Pete Hegseth. Le politique, qui prévoyait déjà une victoire des démocrates lors des midterms, semblait confiant dans l'idée d'obtenir les voix des démocrates et des républicains nécessaires à sa mise en accusation par la Chambre des représentants. *«Les membres républicains du Congrès qui ne seront pas réélus*

pourraient être amenés à voter selon leur conscience, n'ayant plus à se soucier du soutien de Trump ou du Parti républicain pour leur réélection», déclarait-il alors à CNN. Concrètement, Thomas Massie, qui a perdu les primaires républicaines, ne dispose que de la session parlementaire de fin de mandat pour poursuivre la procédure de destitution, avant que le nouveau Congrès élu ne prenne place début janvier 2027. Et d'ici là, plusieurs républicains opposés à Hegseth et non réélus pourraient effectivement apporter leur vote à la mise en accusation, sans crainte de voir le soutien du Parti républicain leur être retiré pour de prochaines élections.

Dans sa mise en accusation, Thomas Massie reproche notamment au secrétaire de la Défense d'avoir mené une guerre contre l'Iran sans déclaration de guerre du Congrès et d'avoir dépassé, sans autorisation, la limite de 60 jours - au-delà de laquelle le Congrès doit donner son aval à la poursuite du conflit. Mais dans les faits, rappelle la spécialiste des États-Unis Nicole Bacharan au *Figaro,* une telle accusation serait *«difficile à argumenter»*. *«Le pouvoir exécutif mène régulièrement des guerres sans aval du Congrès, en usant de toute sorte de justification juridique pour outrepasser les délais»*, poursuit l'historienne et politologue, qui estime *«difficile»* de faire *«porter cette responsabilité à Hegseth, puisque à aucun moment il ne semble avoir pris de décision seul»* sur ce sujet.

«Pas de gros, pas de trans, pas de barbus»

Selon Massie, Hegseth aurait également outrepassé la loi visant à réduire au minimum les pertes civiles, et autorisé, sans habilitation, des frappes mortelles contre des personnes soupçonnées de trafic de drogue dans les Caraïbes, faisant plus de 200 morts, poursuit le *Times*. *«Les violations constitutionnelles commises par le secrétaire Hegseth ne se limitent pas à la guerre illégale en Iran »*, a ainsi martelé Thomas Massie auprès du site d'informations *USA Today . «Il abuse de son pouvoir pour ignorer les résolutions du Congrès sur les pouvoirs de guerre, pour kidnapper des dirigeants étrangers et pour intimider les critiques de l'administration Trump en exerçant des représailles contre eux pour avoir exercé leur liberté d'expression»,* a poursuivi le Républicain, citant notamment l'enlèvement du dirigeant vénézuélien Nicolas Maduro en janvier dernier.

Une autre motion de destitution avait été déposée en avril dernier contre le chef du Pentagone, lui reprochant d'avoir mal géré des informations classifiées ; un journaliste américain avait été convié par erreur à une conversation par

messages entre de hauts responsables de l'administration Trump à la veille de frappes contre les Houthis. L'accusation n'est pas nouvelle, puisque la presse américaine avait également révélé la présence de l'épouse de Pete Hegseth lors de plusieurs réunions stratégiques au Pentagone ou à Bruxelles. La résolution citait également les nombreuses purges réalisées par Hegseth au sein de l'appareil militaire américain : *«Pete Hegseth a agi d'une manière à (…) dénigrer les femmes, les personnes LGBTQ+ et les personnes de couleur servant les États-Unis, notamment en séparant de force les personnes transgenres du service».* Le document lui reprochait notamment d'avoir *«personnellement fait obstacle à la promotion d'officiers noirs et de femmes qualifiés».*

En mai 2025, le ministère de la Défense avait ainsi adressé aux responsables militaires américains des directives sur la manière d'exclure de l'armée (avec ou sans leur accord) des militaires ayant reçu un diagnostic ou ayant des antécédents de dysphorie de genre. Et en septembre dernier, Pete Hegseth proclamait que le ministère de la Guerre n'était *«plus un ministère woke, ou un ministère faible». «Traduction : pas de gros, pas de trans, pas de barbus, pas de cinglés, pas de mauviettes, pas d'extrémistes. Juste des guerriers, coriaces, prêts et dévoués»*, avait-il énuméré. Le secrétaire à la Défense avait également entrepris dès son arrivée à la tête du Pentagone d'épurer une administration militaire qu'il considérait comme sclérosée et grevée par un mille-feuille de règlements, gangrenée par ailleurs de ce qu'il percevait comme représentant *«l'idéologie de Diversité, équité et inclusion (DEI)».* Les principaux généraux de l'état-major américain avaient été limogés ou poussés vers la sortie.

Si la Chambre des représentants votait la mise en accusation de Pete Hegseth, il deviendrait le troisième membre d'un gouvernement américain à faire l'objet d'une telle procédure, rappelle CBS News. Seuls deux responsables l'ont précédé : le secrétaire à la Guerre William Belknap en 1876, mis en accusation après sa démission puis acquitté par le Sénat, et le secrétaire à la Sécurité intérieure Alejandro Mayorkas en 2024. Dans ce dernier cas, le Sénat, alors contrôlé par les démocrates, avait rejeté les chefs d'accusation peu après l'ouverture du procès, sans se prononcer sur sa culpabilité. Aucun des deux n'avait donc été destitué.